

Orientations d'aménagement

Enjeux majeurs d'aménagement :

- Compléter l'urbanisation d'Allouagne et recentrer le bourg autour de la Mairie
- Compléter le maillage des rues d'Allouagne.
- Prendre appui sur le réseau de voyettes pour conforter les liaisons douces

Trame viaire et organisation :

Le schéma des orientations d'aménagement fait apparaître le **principe** des voies principales de maillage interne et de connexions avec le bourg à respecter.

Ce principe de maillage répond aux objectifs suivants :

- Créer une nouvelle rue qui permette d'épaissir le bourg, d'offrir une alternative à la rue du Général Ledercq et de « rapprocher » les crayonnettes du centre bourg.
- Promouvoir une urbanisation progressive cohérente avec le bourg, qui le complète au fur et à mesure (par opposition à une juxtaposition d'opérations de construction non reliées entre elles).
- S'appuyer sur les éléments qui façonnent, aujourd'hui, cet espace (les grandes limites parcellaires, les haies vives, le relief, les plantations d'arbres).

Les caractéristiques des rues doivent être compatibles avec :

- une circulation de desserte fonction de leur environnement
- la circulation confortable et sécurisée des cycles
- la circulation confortable et sécurisée des piétons
- une gestion alternative des eaux de ruissellement

De plus, d'autres rues de dessertes pourront éventuellement être créées afin de desservir l'ensemble de la zone (qui n'apparaissent pas sur le schéma des orientations d'aménagement). Les caractéristiques de ces rues de desserte doivent être compatibles avec :

- une circulation de desserte strictement locale
- la circulation prioritaire, confortable et sécurisée des piétons et des cycles

Le schéma des orientations d'aménagement fait apparaître le principe de prolongement de la trame viaire dans une perspective d'extension de l'urbanisation à très long terme.

Espaces communs de détente

Les espaces communs de détente seront conçus comme des espaces de rencontre. A cet effet :

- ils seront connectés aux chemins piétonniers (et au centre ville)
- ils seront bordés, pour partie au moins, de voies ouvertes à la circulation.

Mixité sociale de l'habitat

L'urbanisation de la zone devra observer une certaine mixité sociale de l'habitat en offrant des logements et des lots de tailles variables permettant la réalisation de logements localisés sociaux, la primo accession, et des lots libres de constructeurs.

Gestion des eaux :

L'aménagement de la zone privilégiera une gestion alternative et un tamponnement des eaux pluviales (chaussées drainantes, réseau de noues ou fossés...). Ces aménagements liés à la gestion des eaux pluviales devront participer pleinement de l'aménagement paysager de la zone.

Allouagne : schéma des orientations d'aménagement

Légende

-  Principe de maillage des nouvelles rues et des connexions aux rues existantes
-  Mettre en valeur la végétation existante
-  Chemin piéton à créer ou à aménager
-  Haie vive à protéger
-  Possible extension de la rue

